

PLAN CLIMAT DU BERGERACOIS

UN ENJEU MONDIAL, UNE ACTION LOCALE



UN PLAN CLIMAT POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si le réchauffement de la Terre et les dérèglements qui l'accompagnent sont avérés et désormais irréversibles, le pouvoir d'agir du citoyen peut encore **freiner et diminuer** leurs impacts sur notre environnement et notre cadre de vie. Dans cette tâche l'appui des collectivités territoriales est essentiel.

C'est pourquoi votre collectivité s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat.

DES ENJEUX POUR TOUS

Face au changement climatique et à la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, plusieurs questions se posent :

- Quelles sont les filières économiques vulnérables ?
- Quelle facture énergétique ?
- Quelles modes de déplacements ?
- Quelles évolutions des modes de vie à anticiper ?

Le Plan Climat du Bergeracois vise à y apporter des réponses.

LE PLAN CLIMAT DU BERGERACOIS

Domaines prioritaires :

- Habitat
- Transport
- Energie renouvelable

Des exemples d'actions :

- Renforcer le covoiturage, le transport collectif et la place du vélo
- Soutenir des projets de rénovation énergétique des bâtiments
- Développer l'installation de panneaux photovoltaïque
- Améliorer l'offre locale et bio dans la restauration collective

Que vous soyez citoyens, communes, écoles, entreprises...chacun peut agir à son niveau. Le climat est l'affaire de tous !

Toutes les actualités et documents sont consultables sur le site <http://www.scot-bergeracois.com/>

Pour plus de renseignements

Baptiste SUREAU / Chargé de mission Plan Climat
Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois
Tel : 05 53 74 59 38 / planclimat@sycoteb.fr

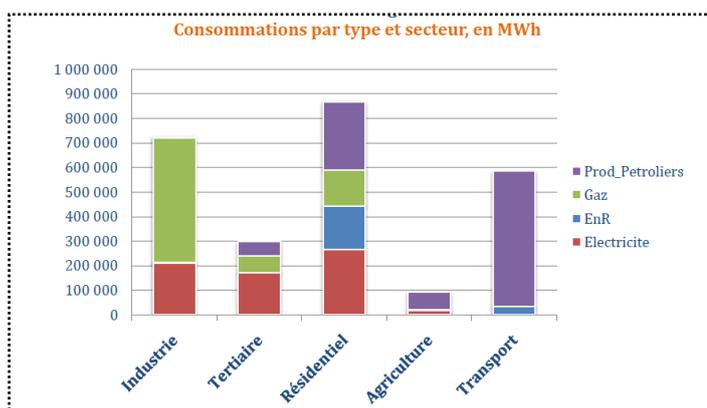
QU'EST CE QU'UN PLAN CLIMAT ?

Un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil de coordination, de planification et d'animation de la transition énergétique. C'est la stratégie locale élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'atteindre localement les objectifs énergétiques et climatiques que la France s'est fixé.

Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte. C'est un cadre d'engagement pour le territoire, une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

Un PCAET vise deux objectifs :

- **L'atténuation** : limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre (GES), la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables).
- **L'adaptation** au changement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire



Consommation annuelle d'énergie sur le territoire du Bergeracois

2 600 000 MWh consommé chaque année
11% d'énergie renouvelable locales
Une facture énergétique de 220 millions d'euros